



FEMMES POUR LES VICTIMES

DES VIOLENCES SEXUELLES

« S.F.V.S »

E-mail : ssfvs13@gmail.com

Tel : (+243) 818500033, (+243) 995484965

BP 227 Gisenyi/Rwanda



RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL
2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	
I. INTRODUCTION	
II. MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFVS	
RESUME DU TRAVAIL DE LA SFVS	
III. BREVE PRESENTATION DE LA SFVS	
a. Vision de la SFVS	
b. Mission de la SFVS	
c. Objectifs	
d. Les valeurs de la SFVS	
e. Domaine d'intervention de la SFVS	
VI. SOLUTION AUX CONSEQUENCES	
IV.1. La prise en charge médicale	
IV.2. L'accompagnement psychosocial individuel des survivantes	
☐ L'écoute active et l'orientation des survivantes	
☐ La médiation familiale et l'accompagnement communautaire	
IV.3. L'accompagnement juridique et judiciaire	
V.ACTIVITES REALISEES.....	
VI. PROGRAMME DES FILLES AMBASSADRICES POUR LA PAIX	
☐ MAISON DE LA FEMME DE BULENGO	
VIII. PLAIDOYER ET LOBBYING AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	
Participation aux différentes rencontres	
IX. CONCLUSION	

I. INTRODUCTION

La province du Nord-Kivu reste victime des exactions commises contre les populations civiles plus particulièrement les femmes et les enfants. Parmi ces exactions, les violences sexuelles faites à la femme ont été utilisées comme arme de guerre par les parties prenantes aux conflits pour faire attendre leurs revendications. La présence massive des groupes armés dans presque tous les territoires de la province ont été à la base des violations graves des droits de l'homme en province du Nord-Kivu sans pour autant ignorer les exactions faites à l'endroit des populations par les éléments FARDC et PNC. Les violences sexuelles constituent un problème important en République démocratique du Congo (RDC) depuis 1996 et ont fait l'objet d'une lutte par la Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles depuis 2002 afin de redonner de l'espoir aux victimes de violences sexuelles qui étaient dans le désespoir.

Le développement de ce fléau en province du Nord- Kivu a amené la Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS), dans la lutte globale pour prévenir les violences sexuelles, soucieux d'offrir une prise en charge globale aux victimes de violences, mais aussi de promouvoir et défendre les droits des femmes à travers ses différentes activités.

1. Remerciements

La Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles "SFVS" œuvrant en province du Nord-Kivu, présente ses sincères remerciements aux différents partenaires qui l'ont soutenue dans la réalisation de l'ensemble d'activités qu'elle a réalisé au cours de ce premier semestre 2017.

Sincèrement, votre appui respectif nous a facilité de venir en aide tant soit peu à une multitude des femmes, filles et enfants victimes des violences sexuelles au Nord-Kivu.

Considérant l'engagement et le souci de tout un chacun, la SFVS remercie de manière particulière Donor Direct Action (DDA) la fondation ALBOAN/DFG, la fondation Alboan, MM/ MAnU, le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), VIVO Internationale, la fondation PANZI, FDHM, PWAG, AKINA MAMA AFRIKA, SELF CONGO, Centre Carter et autres partenaires qui nous ont appuyé de près ou de loin dans la réalisation de nos activités.

Nous demeurons aussi reconnaissants à l'équipe de la coordination de la SFVS pour son dévouement au travail et à ses sacrifices quotidiens au nom de la femme victime de violences sexuelles au Nord-Kivu.

II. MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFVS

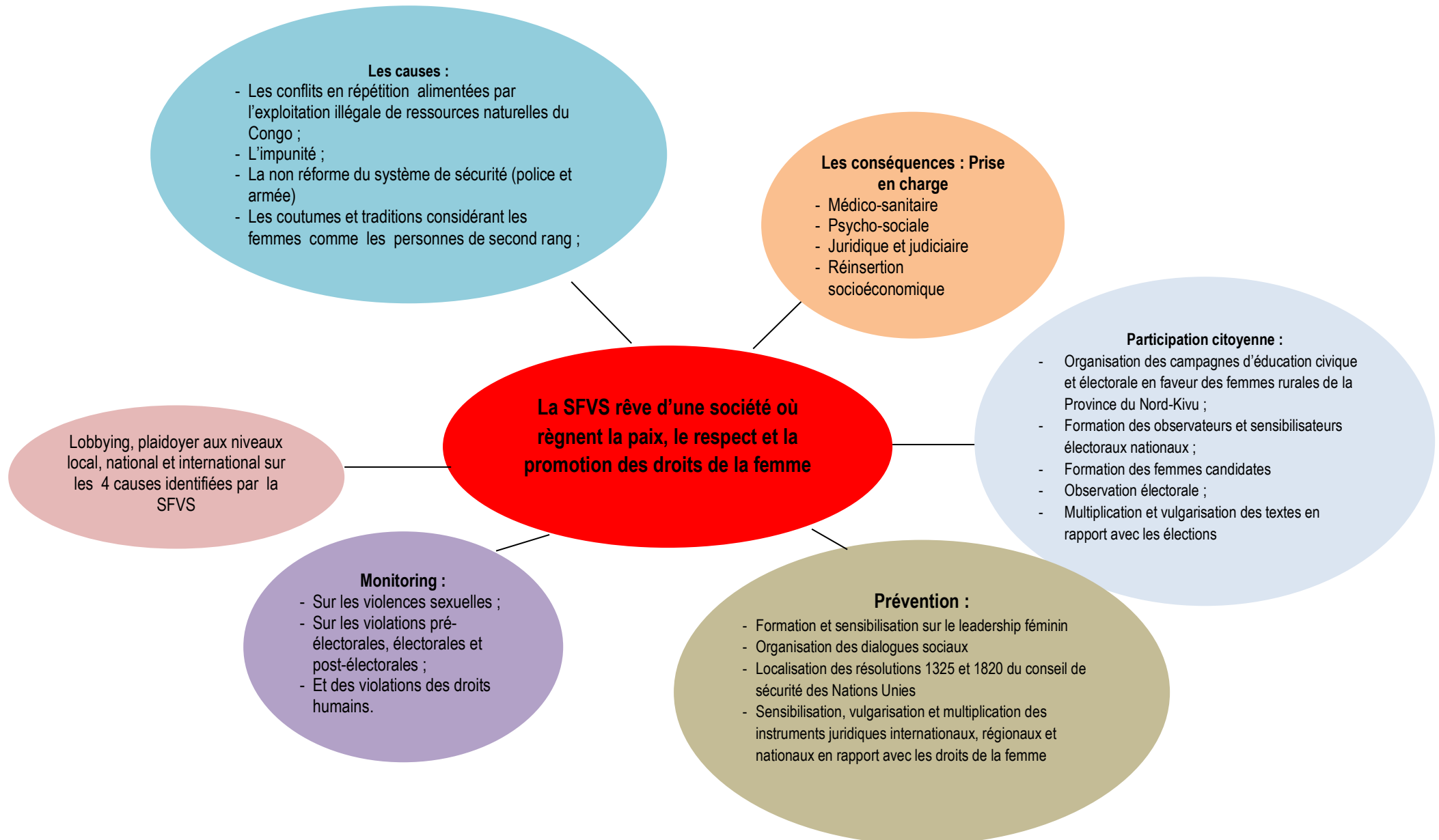


Pour 2017, la SFVS a focalisé ses actions sur la

Justine MASIKA BIHAMBA

Présidente

RESUME DU TRAVAIL DE LA SFVS



III. BREVE PRESENTATION DE LA SFVS

La Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles est une complémentarité de force, moyens et compétences de 35 organisations à majorités féminines qui se sont mises ensemble au mois de février 2002 pour réfléchir sur la manière d'aider les femmes et les filles abusées, humiliées et rejetées par la société, elle est basée à l'Est de la République Démocratique du Congo, dans la Province du Nord – Kivu, elle est enregistrée au Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale par l'arrêté ministériel numéro RDC/018/GC/CABMIN/AFF-SAH.SN/012, et au ministère de la Justice et Droits Humains par l'arrêté ministériel numéro 263/CAB/MIN/J&DH/2011.

a. Vision de la SFVS

La SFVS rêve d'une société où règnent la paix, le respect et la promotion des droits de la femme.

b. Mission de la SFVS

Accompagner les organisations membres à travers la formation, l'appui, l'information et la mobilisation pour le développement.

c. Objectifs

- Conscientiser les communautés sur le fléau de violences sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles
- Assurer une prise en charge globale des victimes des violences sexuelles
- Que les victimes des violences sexuelles obtiennent justice et réparation.

d. Les valeurs de la SFVS

La transparence, le bénévolat, la bonne gouvernance, la dignité humaine, la compétence, l'honnêteté, la tolérance et la participation.

e. Domaine d'intervention de la SFVS

Paix et sécurité, droits de la femme, gouvernance et démocratie et entrepreneuriat féminin.

VI. SOLUTION AUX CONSEQUENCES

La SFVS intervient dans la prise en charge globale des victimes de violences sexuelles : médicale, psychosociale, judiciaire et juridique, réinsertion socio-économique.

VII. ACTIVITES REALISEES

Pour l'année 2017, la SFVS a réalisé les activités suivantes :

- La prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles (médical, psychosocial, juridique et judiciaire et la réinsertion socioéconomique)
- Création des groupes d'autonomisation de la femme (Association Villageoise d'Epargne et de Crédit AVEC)
- La restitution sur le code de la famille révisée
- Atelier d'information et formation des femmes et jeunes filles sur leurs droits et le plaidoyer y relatif tenu à KIWANJA/territoire de RUTSHURU et BUHUMBA/territoire de NYIRAGONGO en province du NORD KIVU, DU 18 AU 19 et du 21 AU 22 AVRIL 2017
- Atelier de renforcement des capacités des femmes, des jeunes filles et des leaders communautés de RUBAYA, BIHAMBWE, KIBABI, BWEREMANA et MUMBA, en protection des droits humains des femmes et le plaidoyer y relative dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme MWANAMUKE AMANI na USALAMA « MAnU », tenu à RUBAYA, en territoire de MASISI, province du Nord Kivu, du 20 au 21 juin 2017.
- Les tables de paix. Septembre 2017
- Forum des femmes congolaises sur la résolution 1325 à KINSHASA du 12 au 14 septembre 2017
- L'atelier de renforcement des capacités des femmes, des jeunes filles et des leaders communautaires des localités de groupement de BISHUSHA et BUKOMBO CHEFFERIE DE BWITO, en protection des droits de la femme et le plaidoyer y relative. du 26 au 27 Octobre 2017

Avec le programme des filles ambassadrices :

- la sensibilisation de la jeunesse sur le rôle de la jeune fille dans le milieu professionnel
- Réflexion des jeunes sur la prise de conscience sur l'existence des violences faites aux femmes et aux jeunes filles. En décembre 2017

1. La prise en charge médicale

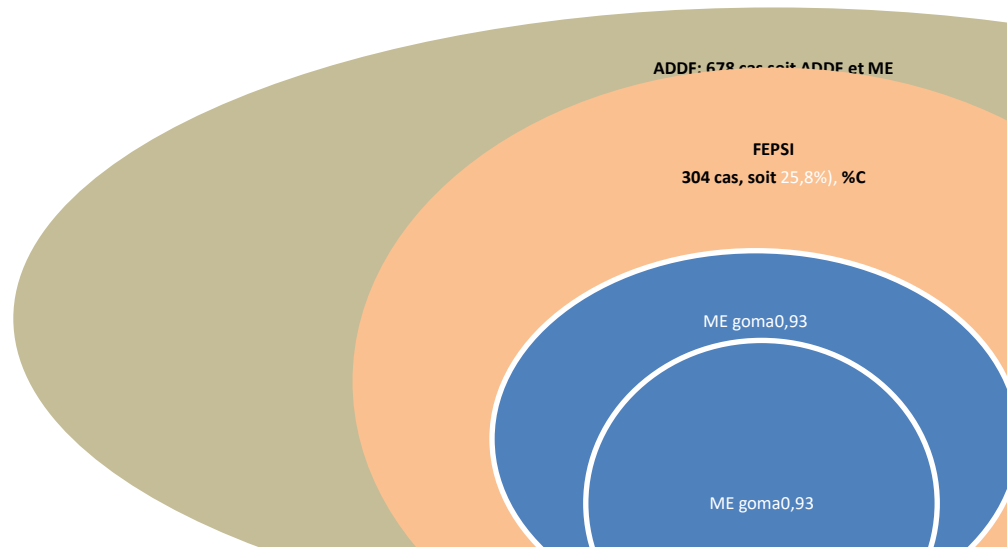
Pour la prise en charge médicale des victimes, la SFVS a accueilli dans la structure sanitaire FEPSI/Butembo, ADDF Butembo Masisi et RUTSHURU et en fin et maisons d'écoute de Goma au bureau de sa coordination.

Le tableau ci-dessous présente le nombre des cas reçus dans la structure médicale et maisons d'écoutes qui sont supervisées par ADDF :

	Structure	Nouveaux cas identifiés												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Tot.
1.	M.E/GOMA	4	2	0	0	0	0	3	1	0	1	0	0	11
2.	FEPSI/BUTEMBO	76	70	61	22	16	5	14	8	9	3	10	10	304
3.	ADDF/BUTEMBO	68	72	33	14	13	19	76	92	52	75	78	86	678
4	M.E/MASISI ET RUTSHURU	18	15	10	21	19	25	23	14	21	22	13	19	182
	TOTAUX	166	159	94	57	48	49	116	115	82	101	101	115	1175

Commentaire : Durant l'année 2017, la SFVS a enregistré **1175** nouveaux cas auprès de ses structures sanitaires et maisons d'écoutes contre **783** de l'année 2016. L'âge des survivantes varie entre 2 à 65 ans, parmi les **1175** nouveaux, 2 cas de sexe masculin ont été enregistré au sein de la structure médicale FEPSI. Le contexte dans lequel ces cas ont été enregistré, est dû aux différents troubles causés par les groupes armés dans la partie nord de la province tels que les maï-maï Corps du Christ dans la ville de Butembo et ses environs, les ADF/NALU qui continuent toujours à opérer dans le territoire de Beni, les FDLR et les Maï-maï qui opèrent dans les territoires de Lubero Rutshuru et Walikale.

Diagramme des cas selon les structures



Commentaire : Ce diagramme montre que ADDF et les maisons d'écoute ont documenté 678 cas soit (57,7%) et la structure médicale FEPSI a enregistré 304 cas soit (25,8%), maison d'écoute de MASISI et RUTSHURU 182 cas soit (15,48%) et la maison d'écoute de Goma 11cas soit (0,93%)

Tableau n°2 : Statistiques des victimes par catégories d'âge

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Sept		Oct		Nov		Déc		Tot	
Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn	Mj	Mn
89	77	99	60	50	44	37	20	26	22	30	19	79	37	69	46	48	34	61	40	59	42	70	45	68	48
																								9	6

Commentaire : ce tableau démontre que pour cette année 2017, les majeurs ont été plus agressés (**689** cas) contre **486** cas de mineurs. La plus par des victimes étaient agressées en provenance de leurs champs pour s'approvisionner à manger et et les bourreaux partaient avec elles dans les forêts et passaient plus de deux semaines à un mois dans les forêts et ces victimes étaient souvent des esclaves sexuelles de leurs bourreaux. Vous constaterez que c'est dans la partie grand Nord de la province que nous avons enregistré plusieurs cas des violences sexuelles. Cette hausse se justifie par le faite que ce dernier temps il y a multiplicité des groupes armés qui y sont.

IV.2. L'accompagnement psychosocial individuel des survivantes

Les activités principales exécutées au niveau du volet psychosocial sont : l'écoute active et l'orientation et la thérapie de groupe.

- **L'écoute active et l'orientation des survivantes**

Cette activité se réalise dans les maisons d'écoute en général et rarement chez la survivante en cas de maladie de celle-ci. Les conseillères font la permanence dans les structure médicale (FEPSI) et dans les maisons d'écoute en recevant des survivantes +des violences sexuelles qui arrivent et font le counseling sur place avec celles hospitalisées ou sur rendez-vous avec les ambulatoires. Ces conseillères surveillent des près les survivantes lors de la prise des médicaments, du repas et les aident pour la lessive de leurs habits (pour des cas de celles qui viennent à l'hôpital sans garde malade).

La SFVS en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) reçoit des vivres alimentaires pour les survivantes des violences sexuelles qui bénéficient des soins dans la structure sanitaire (FEPSI) et les maisons d'écoute à Goma, Kibumba, Béni, Butembo, Kiwanja, Walikale, Sake, Bishange, Shasha, Mugunga et Bweremana.

Dans le cadre de la détraumatisation les conseillères utilisent les techniques d'écoute active et l'écoute passive qui permettent l'empathie auprès des survivantes.

La mise en écran du vécu traumatique permet de constater l'évolution de la survivante ; les conseillères assurent la détraumatisation de celle-ci à l'aide de l'écoute, des conseils ainsi que des paroles de soutien et l'accompagnement se poursuit pour quelques cas. Elles les orientent vers des structures de santé pour les examens, traitement curatif et le traitement préventif ; d'autres cas qui nécessitent l'accompagnement juridique et judiciaire, on les oriente vers les services judiciaires pour porter plainte.

- **Thérapie de groupe**

Toujours dans le cadre de la détraumatisation, la SFVS encadre en thérapie des groupes les femmes et filles victimes des violences sexuelles réparties sur l'ensemble de 6 territoires de la Province du Nord-Kivu, cela dans divers secteurs de la vie sociale : ² Avec l'accompagnement de VIVO international la SFVS a

accompagné et traité 60 cas des violences sexuelles. Ils faisaient le diagnostic, traitement et en fin le suivi et évaluation. Après évaluation nous avons constaté qu'il y a eu un changement significatif car des victimes qui étaient dans un état traumatique critique ont retrouvé leur état normal et avec cette thérapie elles se sont facilement intégrées dans la communauté.

Scolarisation

23 filles: survivantes bénéficient de la scolarisation universitaire avec l'appui de nos partenaires : au niveau de graduat, 15 filles au niveau secondaire, 4 enfants au niveau primaire dont 7 filles et 1 garçon.

- **La médiation familiale et l'accompagnement communautaire**

Cette activité consiste à concilier les survivantes rejetées par leurs familles ou par leurs conjoints afin que celles-ci puissent regagner leurs familles et communautés et y vivre en harmonie avec les membres des familles. Cette activité se fait à travers les visites à domicile par des Agents Psychosocial (APC) avec l'accompagnement d'un psychologue de formation.

1. Création des groupes d'autonomisation de la femme (Association Villageoise d'Epargne et de Crédit AVEC en sigle)



Dans le cadre de l'autonomisation de la femme, la SFVS a créé trois groupes solidaires nommés Association Villageoise d' Epargne et de crédit (AVEC), deux au bureau de la coordination de la SFVS et l'un à BULENGO.

Ces groupes fonctionnent par des services.

Services rendus par l'association

1. Epargne :

- Les membres peuvent acheter de 1 à 5 parts à chaque réunion ;
- Le nombre de parts peut être inférieur ou égale à 5 ;

2. Crédit :

- Les membres pouvant emprunter est tout membre qui a été capable d'acheter ses parts
- Le montant pouvant être emprunté par un membre est égale à 3 fois la valeur des parts qu'il détient ;
- La durée maximum d'un crédit est de 8 semaines ;
- Un membre ne peut pas demander un nouveau crédit, quand il possède un autre ;
- Le taux d'intérêt est de 10 % du montant reçu ;
- Lorsqu'un membre ne rembourse pas, les principes suivants s'appliquent :
 - Il doit écrire une décharge de reconnaissance de la dette ;
 - Il ne sera pas bénéficiaire de la caisse de solidarité et des intérêts ;
 - Mettre à place une commission de 3 personnes pour le recouvré ;
 - Si un crédit arrive à l'échéance sans être remboursé, celui-ci constitue un nouveau crédit à payer avec un nouvel intérêt de 10%.

3. Caisse de solidarité

- La cotisation à la caisse de solidarité est de montant de 500Fc à libérer à chaque réunion ;
- L'assistance pour le décès d'un cas du premier degré est de 20000Fc ;
- L'assistance pour la destruction accidentelle d'une maison ou d'un lieu de travail est de 20000Fc plus action de solidarité ;
- Si un membre accouche, l'assistance est la valeur d'un sac du savon OMO ;
- L'assistance physique à cas des maladies est obligatoire ;
- L'assistance pour le cas d'un mariage d'un membre ou l'enfant d'un membre est de 20000Fc.

1. Accompagnement judiciaire des VVS

La SFVS a parvenu à accompagner **5** cas devant les juridictions dont seuls 2 cas ont obtenu de jugement mais jusque là les victimes n'ont pas été indemnisées, 1 au niveau du parquet.

2. RESTITUTION SUR LE CODE DE LA FAMILLE REVISEE



A l'occasion du mois de la femme de l'année 2017 la SFVS a organisée une activité de restitution sur la résolution 1325 du CSNU et la loi N°16/008 du 15 juillet 2016 loi modifiant et complétant la loi n°87-010 du 1er aout 1987 portant code de la famille. Cette activité était en faveur des femmes de BULENGO avec comme objectif : informer les femmes sur l'existence du code de la famille révisé et vulgariser les d'autres lois qui protègent les droits de la femme.

Dans cette activité, il a été informé aux femmes que le code de la famille a été révisé et promulgué par le chef de l'Etat le 15 juillet 2016. Pourquoi cette révision ? Nous avons montré aux femmes que :

- Le code limitait la capacité juridique de la femme mariée d'une manière excessive ; par exemple, avant la femme mariée n'avait pas le droit de travailler sans l'autorisation de son mari, même si celui-ci n'avait pas du travail
- Distinction entre les enfants filles et les garçons quant à leur âge nubile et autoriser leur émancipation automatique par le mariage sans tenir compte de leurs intérêts.

Bref, notre pays a déjà ratifié plusieurs instruments juridiques en faveur de la femme, il y avait un besoin de l'harmonisation entre les instruments internationaux et les instruments nationaux pour qu'n'y ait pas des contradictions.

Les principales innovations introduites par la présente loi consistent en :

1. La suppression de l'autorisation maritale pour la femme mariée et en l'obligation faite aux époux de s'accorder pour tous les actes juridiques dans lesquels ils s'obligent, individuellement ou collectivement ;
2. L'exigence du respect et de la considération mutuels des époux dans leurs rapports, sans préjudice des autres obligations respectives qui leur incombent dans la gestion du ménage ;
3. L'affirmation du principe de la participation et de la gestion concertée du ménage par les époux, particulièrement quant à leurs biens et charges ;
4. La suppression de l'émancipation automatique du mineur par l'effet du mariage, sans préjudice de l'émancipation judiciaire du mineur, à la demande motivée des parents ou, à défaut, du tuteur ;
5. La réaffirmation de la compétence exclusive du tribunal pour enfants dans tous les actes impliquant l'état et la capacité du mineur ;
6. Le renforcement des dispositions pour assurer la protection des droits de l'enfant congolais contre toutes sortes d'abus en matière d'adoption internationale.

A. ATELIER D'INFORMATION ET DE FORMATION DES FEMME ET DES JEUNES FILLES SUR LEUR DROITS ET LE PLAIDOYER Y RELATIF. TENU A KIWANJA/territoire de RUTSHURU et BUHUMBA/territoire de NYIRAGONGO en province du NORD KIVU, DU 18 AU 19 et du 21 AU 22 AVRIL 2017



1.2. Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, les deux sessions d'information et de formation, avaient pour objectifs :

- Informer et former les femmes, les jeunes filles et les leaders communautaires sur les droits de l'homme, de la femme et les techniques d'investigation des violations ;
- Informer et former les femmes, les jeunes filles et les leaders communautaires sur les Résolutions du CSNU 1325 et 1820, ainsi que le Plan d'Action Nationale « PAN » et les avancés dans la mise en œuvre ;
- Susciter la participation des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans de développement local et le budget participatif;
- Outiller les femmes, les jeunes filles et les leaders des communautaires en techniques de communication, plaidoyer et lobbying;
- Amener les femmes, les jeunes filles et les leaders communautaires à s'impliquer dans la lutte contre les violations des droits de la femme et de la jeune fille y compris les violences basées sur le genre

Les thèmes suivants étaient développés

1. Les résolutions 1325 et 1820 et le Rôle de la société civile dans leur mise en œuvre : par Mme la Présidente du CA de la SFVS et Experte en Droits des Femmes
2. Notion sur les droits humains : « Les droits de la femme parmi les droits de l'homme et les techniques d'investigations des violations des droits de la femme », par L'Officier de Protection au BCNUDH
3. Etat de lieu de lieu sur la mise en œuvre de la résolution 1325 : Plan d'Action National de la RDC : Où en sommes-nous aujourd'hui ? Par I du Chargé de Mission au Ministère Provincial ayant en charge le Genre et l'Education
4. . La décentralisation en RDC et les liens entre la résolution 1325, la décentralisation et la gouvernance locale, Par le Chef de Division Provincial de la Décentralisation, Expert du Ministère provincial de l'intérieur et de la décentralisation
5. Techniques d'intégration des résolutions 1325 et 1820 dans le Plan de Développement Local, Par un Expert en Elaboration des Plans de Développement Local.

B. ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES, DES JEUNES FILLES ET DES LEADERS COMMUNAUTAIRES DE RUBAYA, BIHAMBWE, KIBABI, BWEREMANA ET MUMBA, EN PROTECTION DES DROITSHUMAINS DES FEMMES ET LE PLAIDOYER Y RELATIF



Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme triennal Mwanamuke Amani na Usalama, exécuté par un consortium de trois organisations au niveau international, à savoir : MM du Pays Bas, Care International Pays Bas et Tosangana, à travers leurs partenaires locaux basés au Nord et Sud Kivu, dont Caritas Développement Congo et la SFVS, sous l'appui financier de MM Pays Bas, la SFVS met en œuvre

différentes activités dans le domaine de la protection, parmi les trois domaines identifiés par le programme, à savoir :

1. Le renforcement de la protection des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre et les violations de leurs droits dans le Nord et Sud Kivu ;
2. Combattre les normes et les pratiques fondées sur le genre qui font obstacle à une paix durable au Nord et Sud Kivu ;
3. Le Renforcement de la participation des femmes et l'assurance quant aux rôles clés qu'elles sont appelées à jouer dans la prévention et la résolution des conflits, le processus de paix et les efforts de reconstruction dans les Provinces du Nord et Sud Kivu.

Ainsi, pour alimenter les indicateurs du résultat 1 du programme MAnU, la SFVS, a organisé pendant deux jours, un atelier de renforcement des capacités de 25 activistes des droits humains (femmes , filles et leaders communautaires) de Masisi, plus précisément ceux de Rubaya, Bweremana, Kibabi, Mumba et Bihambwe, afin de les outiller pour bien mener, non seulement les activités de restitution, de sensibilisation et du monitoring sur les droits des femmes, mais également d'entreprendre localement des actions de plaidoyer en faveur des victimes des violations des droits des femmes.

C. FORUM DES FEMMES CONGOLAISES SUR LA RESOLUTION 1325

Le Forum des Femmes congolaises sur la résolution 1325 qui s'est tenu à Kinshasa du 12 au 14 septembre 2017.

Organisé par la SFVS avec l'appui financier de la Fondation Panzi, le forum trouve son bienfondé dans le fait qu'en dépit de ses 16 ans d'âge, la Résolution 1325 peine à être mise en œuvre en RDC où la femme et la jeune fille continuent à payer le lourd tribut des conflits armés et autres crises qui sévissent en RDC depuis plus de 20 ans. En outre, la femme continue à souffrir d'un manque cruel de participation dans les instances et processus de prise de décisions en général et dans les mécanismes de prévention, médiation et règlement de conflits en général ; en violation des dispositions pertinentes de la Résolution 1325 et de l'article 14 de la constitution de la RDC et autres instruments juridiques relatifs aux droits de la femme dont la Recommandation Générale 30 du Comité contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme.

L'objectif principal du forum consiste à promouvoir un engagement accru des femmes constructrices de la paix en RDC en vue d'une représentation accrue des femmes dans tous les instances et processus de prise de décisions ainsi que leur participation dans les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Le Forum vise en outre la création d'un réseau de développement et de paix.

Aux fins d'atteindre les objectifs assignés, les participants, l'équipe pédagogique ainsi les facilitateurs ont adopté une méthodologie participative. En effet, après les présentations des interventions suivies des débats, les participants ont travaillé en groupes.

Mues par la volonté d'éviter de participer à un forum de trop et sans suivi, les participantes ont produit les documents suivants¹ :

- Le cadre logique de l'action de suivi des acquis du forum : présenté de manière tabulaire le cadre logique articule les problèmes, défis, opportunités, résultats attendus et activités à mener,
- Une stratégie de plaidoyer ainsi que la structure devant porter ladite stratégie ;
- Un chronogramme d'activités prioritaires et,
- Une déclaration finale du forum.

D. TABLE DE PAIX



Nous avons fait 5 tables de paix

A Goma nous avons fait 3 séances d'échange

- les femmes leaders de la société civile et les femmes ambitieuses politiques
- les filles Ambassadrices pour la paix
- les femmes de l'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC)

A Butembo nous avons fait 2 séances

- les femmes leaders de la société civile
- les filles Ambassadrices pour la paix

Ces activités étaient exécutées dans le contexte que depuis l'adoption de la Résolution 1325 en 2000, les progrès sur l'implémentation des résolutions sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ont été remarquablement lents et inconsistants. Année après année, les organisations de la société civile n'ont eu de ces se de constater un manque de volonté politique à tous les niveaux nationaux, un manque de transparence et de suffisance des fonds, ainsi qu'un manque systématique de suivi, le tout entravant l'implémentation efficace de la Résolution 1325 dans leurs pays respectifs. Tout en réfléchissant à des façons concrètes pour supprimer ou surmonter ces obstacles, il a été important de repenser la stratégie de l'implémentation en elle-même.

Vu que la synergie des femmes pour les victimes des violences sexuelles est l'une des associations engagées dans la promotion de leadership féminin, elle s'est impliquée dans la localisation de la résolution 1325 comme le dénote le plan d'action du gouvernement ; mais aussi d'impliquer la jeunesse dans la consolidation d'une paix durable et le leadership juvénile avec son programme des filles ambassadrices pour la paix.

La SFVS s'intéresse au programme de la Table de Paix car elle permettra aux femmes de discuter sur des questions dans la perspective des femmes et proposer des pistes de solutions sur la crise politique et économique actuelle du pays (RDC), se préparer qui de participer aux négociations de paix, enfin échanger leurs expériences par rapport à la consolidation de la paix et la médiation.

1. Objectifs de la Table de Paix:

- Contribuer à l'appropriation du sens du leadership féminin dans la culture de paix et du respect des droits de la femme et de la jeune fille
- Identifier les causes de la non-participation des femmes dans les négociations de paix
- Contribuer à une meilleure compréhension globale des résolutions 1325 et 1820 et des autres résolutions en lien avec les femmes, la paix et la sécurité

- Elaborer des recommandations concrètes pour renforcer la participation des femmes et jeunes filles aux processus de paix

Après les échanges les participants avaient émis des recommandations suivantes :

A la Communauté Internationale et les ONG régionales:

- Soutenir les femmes dans leurs initiatives dans la recherche de la paix et de l'autonomisation ; en organisant les séances de renforcement des capacités en matières de paix et de l'autonomisation.

Au Gouvernement Central de la RDC

- Renforce le système de sécurité partout dans le pays pour avoir la paix
- Stabilisation du taux d'échange (avoir un taux favorable et équilibré)
- Eradiquer les groupes armés dans la province (plus de 30 groupes armés étrangers et nationaux actifs)
- Etablir autorité de l'état sur toute étendue de la RDCONGO
- *Organiser les élections générales (à tous les niveaux) pour une alternance politique*
- *Veiller à l'application des textes juridiques établis sur la participation de la femme*
- *Développer les stratégies de la mise en œuvre de la parité effective, parmi lesquelles la cooptation des femmes dans les postes de prise de décision.*
- *Installer les comités de pilotage de la résolution 1325 à tous les niveaux.*

A l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu :

- De soutenir les initiatives des femmes dans le processus de paix et dans les activités d'autonomisation des femmes (exemple d'épargner les femmes des quelques taxes du fait qu'elles n'ont pas beaucoup des moyens pour payer tout les taxes et impôts exigés par le gouvernement).
- Voter des lois ou édits qui soutiennent les initiatives des femmes dans les activités d'autonomisation des femmes (et renforcement du commerce informel exemple suppression des quelques taxes non figure sur la nomenclature de la RDCONGO)
 - Renforcement des capacités des jeunes en matière de la Résolution 1325, 2242 et d'autres thèmes pour la consolidation de la paix,
 - Soutenir les jeunes dans la recherche de la paix et dans les activités d'autonomisations des jeunes

Aux jeunes

- Que les jeunes manifestent la volonté d'apprendre et de ne pas se sous-estimer
- Que les jeunes évitent la résignation malgré les problèmes qu'ils rencontrent.

A la société civile province du Nord-Kivu

- Accompagner les femmes et jeunes filles dans le plaidoyer suivant différentes situations préoccupantes.
- Constituer les banques des données des femmes ambitieuses compétentes à tous les niveaux
- Exiger l'application effective de la résolution 1325 aux autorités des villes de Beni et Butembo.
- Renforcer la collaboration avec l'autorité urbaine pour avoir des informations
- Que les femmes évitent les conflits entre eux surtout lorsqu'elles vendent les mêmes produits.
- Implication des femmes dans la recherche de la paix et l'autonomisation
- Encourager une concurrence positive
- création de groupes de marketing pour les femmes vendant les mêmes produits

A la SFVS

- *Organiser périodiquement les activités d'échanger en faveur des femmes sur la question de la participation politique et dans les instances de prise de décision afin de permettre une réflexion continue et enrichie*
- *Intensifier le renforcement des capacités des femmes car plusieurs d'entre elles demeurent encore ignorantes de ce qui se passe au pays.*

Aux femmes des partis politiques

- Se faire connaître dans leur communauté de base.
- D'occuper les postes stratégiques dans leurs partis politiques pouvant permettre leur alignement.
- S'intéresser à des questions de négociations de paix.

Aux participantes :

- Restituer les acquis de la table de paix (à leurs membres, à la base.
- Créer une collaboration entre elles (les femmes des partis politiques, de la société civile et des confessions religieuses et organiser des rencontres périodiques d'échange.

E. L'atelier de renforcement des capacités des femmes, des jeunes filles et des leaders communautaires des localités de groupement de BISHUSHA et BUKOMBO CHEFFERIE DE BWITO, en protection des droits de la femme et le plaidoyer y relative. du 26 au 27 Octobre 2017



Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme triennal Mwanamuke Amani na Usalama, exécuté par un consortium de trois organisations au niveau international, à savoir : MM du Pays Bas, Care International Pays Bas et Tosangana, à travers leurs partenaires locaux basé au Nord et Sud Kivu, dont Caritas Développement Congo et la SFVS, sous l'appui financier de MM Pays Bas, la SFVS met en œuvre différentes activités dans le domaine de la protection, parmi les trois domaines identifiés par le programme, à savoir :

1. Le renforcement de la protection des femmes et des filles contres les violences basées sur le genre et les violations de leurs droits dans le Nord et Sud Kivu ;
2. Combattre les normes et les pratiques fondées sur le genre qui font obstacle à une paix durable au Nord et Sud Kivu ;
3. Le Renforcement de la participation des femmes et l'assurance quant aux rôles clés qu'elles sont appelées à jouer dans la prévention et la résolution des conflits, le processus de paix et les efforts de reconstruction dans les Provinces du Nord et Sud Kivu.

Ainsi, pour alimenter les indicateurs du résultat 1 du programme MAnU, la SFVS, a organisé pendant deux jours, un atelier de renforcement des capacités de 25 activistes des droits

humains, dont 17 femmes et 8 hommes du Territoire de Rutshuru (Chefferie de Bwito), plus précisément ceux des localités dans les groupements de Bishusha et Bukombo (Kitsimba, Katsihiro, Kyumba, Kyahemba), afin de les outiller pour bien mener, non seulement les activités de restitution, de sensibilisation et du monitoring sur les droits des femmes, mais également d'entreprendre localement des actions de plaidoyer en faveur des victimes des violations des droits des femmes.

F. PROGRAMME DES FILLES AMBASSADRICES POUR LA PAIX



Pour cette année les filles ambassadrices ont fait trois grandes activités à savoir :

2. La sensibilisation de la jeunesse sur le thème la place de la jeune fille dans le milieu professionnel
3. Emissions radio télévision
4. Dans le cadre de l'autonomisation de la jeunesse apprentissage des métiers
5. **Atelier de sensibilisation sur les 16 jours d'activismes**

LA SENSIBILISATION DE LA JEUNESSE SUR LE THEME : « PLACE DE LA JEUNE FILLE DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL »



Dans le cadre de la commémoration de la journée internationale de la femme, les filles ambassadrices de la SFVS ont organisé une journée d'échange avec les jeunes de Mugunga en date du 12 mars 2017 sur le thème: « **la place de la jeune fille dans le milieu du travail** », conformément au thème national prévu pour le mois de Mars 2017, dont 45jeunes du quartier Mungunga, 33 filles et 12 garçons ont été bénéficiaires des cet échange.

L'objectif de cette activité, était de voir à quel pourcentage les jeunes filles sont représentées dans les milieux professionnels et d'identifier les problèmes auxquels elles s'heurtent, enfin d'en trouve des solutions.

Pour atteindre ce dit objectif, nous nous sommes servi des différentes questions dont :

- Quelles sont les occupations des filles dans Mugunga ?
- Combien des filles travaillent ?
- Quelles sont les violences auxquelles les jeunes filles sont exposées dans le milieu professionnel ?
- Quelles sont les causes et les conséquences de ces violences ?

Eu égard à ces question, quelques points de vu ont été retenu dont :

La majorité de filles de Mugunga n'étudient pas car leurs parents n'ont pas des moyens pour les faire scolariser, c'est pourquoi elles mettent à chercher de l'emploi dans des maisons, des boutiques et dans des alimentations. Malgré qu'elles travaillent, elles subissent aussi des violences, comme les violences économique, physique, psychologique et sexuelle. Un problème s'impose car les filles de Mugunga subissent des violences mais, elles n'arrivent pas à dénoncer les violences qu'elles subissent dans les milieux professionnels peur des perdre l'emploi où elles gagnent un petit sommet d'argent pour subvenir à leurs besoins.

Les grossesses non désirés, les infections sexuellement transmissibles, mauvaises réputation des filles de Mugunga,... sont les conséquences que les filles subissent dans les milieux du travail.

Pour palier à ces différents problèmes, les filles de Mugunga ont reformulé une série des recommandations dont voici :

- Avoir des séances sur l'entrepreneuriat
- Formations des métiers qui permettront aux filles de Mugunga d'être indépendantes sur le plan économique
- Avoir la formation sur le leadership féminin.

L'ATELIER DE SENSIBILISATION POUR LES 16 JOURS D'ACTIVISMES TENUE EN VILLE DE GOMA DU 8 AU 9 DECEMBRE 2017



La Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles, en sigle « SFVS », par ses actions de suivi et monitoring a constaté que le niveau d'implication des femmes, des jeunes filles et des Jeunes leaders communautaires était faible quant à la promotion et protection des droits des femmes, ainsi que mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du CSNU, en Province du Nord Kivu et partout en République démocratique du Congo, moins encore des stratégies et techniques de s'impliquer dans le suivi de la mise en œuvre des dites résolutions à différents niveaux (local Provincial et National. Vu le contexte actuel de la République Démocratique du Congo, le taux des violences faites aux femmes et aux jeunes filles reste encore élevés. C'est en 1999 que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Chaque année, les organismes internationaux et les gouvernements, tiennent des activités pour sensibiliser le public pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Compte tenu Au niveau international, le thème adopté pour l'an 2017 est : « **De la paix à la maison à la paix dans le monde : une éducation sûre pour tous.** » La campagne de 16 jours

d'activismes pour l'élimination de toutes formes des violences faites à l'égard des femmes et aux jeunes filles est une occasion de se conscientiser pour mettre fin aux violences basées sur le genre et celles faites aux femmes et aux jeunes filles. Etant donné que les violences faites aux femmes et aux jeunes filles restent encore élevé et le respect des droits des femmes et jeunes filles sont bafoués, c'est ainsi que le thème retenu au niveau national est : « **Promouvoir la culture de l'éducation à la paix pour tous, gage du développement de la famille** » Ce thème, interpelle la conscience de tous et chacun, femme, homme, fille et garçon, d'être un artisan de la paix en commençant à vivre la paix dans sa famille. Les 16 jours d'activisme sont l'occasion de se conscientiser à la violence faite aux femmes et aux filles et d'agir pour l'éliminer. C'est en 1999 que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les jeunes filles. Chaque année, les organismes internationaux et les gouvernements, tiennent des activités pour sensibiliser le public au problème de la campagne de « 16 jours d'activisme contre les violences faites à la femme ».

Chaque année, en République Démocratique du Congo, il ya un thème national dont chaque organisation s'y réfère et organise des activités dans le but de lutter contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles dont, l'an 2016, en province du Nord-Kivu, plusieurs cas des violences à l'égard des femmes ont été enregistrés qui brisent des familles, affaiblissent notre tissu social et coûtent très cher à nos collectivités et à l'économie. Les 16 jours d'activisme rappellent à toute la population qu'elle est possible d'agir maintenant et tout au long de l'année pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

La violence exercée contre les femmes et les filles est une violation flagrante des droits humains. C'est dans cette optique que les filles ambassadrices de la paix organisent une sensibilisation en faveur des jeunes filles en impliquant les jeunes garçons de participer activement pour l'élimination des violences faites à l'égard des femmes et des jeunes filles.

- **Objectifs global**

- Conscientiser la communauté sur l'existence des violences basées sur le genre et mettre en place les stratégies pour lutte contre celles-ci.

- **Objectif spécifique :**

- Contribuer à la consolidation de la paix dans nos communautés et la gestion des conflits,
- Contribuer à un état de droit, où les droits des femmes sont respectés et que les femmes et filles jouissent les mêmes opportunités que les hommes.
- Contribuer à un Etat de droit dans notre communauté.

Résultat obtenu

- Que 30 jeunes, filles ambassadrices et les jeunes des organisations membre de la SFVS étaient sensibilisés et s'engagent à lutter contre les différentes violences faites à l'égard des femmes et aux jeunes filles dans nos communautés.

Les thèmes incitatifs:

- L'éducation de la paix et le leadership féminin
- Les instruments juridiques pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux jeunes filles.
- L'étant de lieu de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de NU

MAISON DE LA FEMME DE BULENGO



Les violences sexuelles fragilisent davantage le statut socio-économique des femmes, des filles et des enfants qui en sont victimes. C'est en se référant à cette problématique que la SFVS avec l'appui de la ville de Genève a jugé impérieux de mettre en place un centre multiservice pour la prise en charge efficace des victimes de violences sexuelles sur le plan médical, psychosocial et socio-économique. La Maison de la femme constitue une réponse à l'aspiration de la SFVS depuis plusieurs années. L'aspiration en question se manifeste par le souhait de voir la SFVS disposer d'un centre où les victimes de violences

sexuelles recouvrent leur dignité à travers les différents services qui y sont organisés. La construction du Centre s'inscrit en outre dans les efforts visant à offrir aux femmes un toit (logement de transit pour les convalescentes), les soins de santé pour les victimes en transit et la possibilité d'apprendre un métier, de se prendre en charge et d'accroître son autonomie économique. Il permet aux femmes victimes des violences sexuelles, non seulement de jouir de leurs droits fondamentaux, mais également et surtout de pouvoir se parler de leur vécu traumatique pour s'entraider mutuellement, une thérapie de groupe autour d'une activité qui aide à préparer l'avenir et à devenir des citoyennes autonomes, responsables et respectables.

1. Installation de pompe en eau



Comme l'eau c'est la vie et étant donné que Bulengo est une roche, il est difficile de trouver de l'eau dans les roches, la SFVS avait vu qu'il était indispensable de faire une étude géophysique pour voir s'il y avait moyen de trouver de l'eau souterraine vu que la maison est à quelque 200m du lac Kivu. Cette étude a été faite dans l'objectif d'avoir la possibilité d'approvisionner de l'eau propre et consommable par les victimes à la maison de la femme. Après cette étude géophysique, l'eau souterraine était disponible même dans la maison de la femme à Bulengo. C'est ainsi que la SFVS en collaboration avec le service national d'hydraulique rural du ministère provincial de développement rural avait exécuté des travaux de forage et l'eau a été retrouvée et c'est dans ce cadre qu'il a été impérieux de faire une l'installation du pompe avec deux tank d'une capacité de 5000 litres chacun. Avec cette eau les femmes auront accès facile à l'eau potable et pourront faire leurs activités sans beaucoup des difficultés.

2. Formation en alphabétisation

Etant donné que l'analphabétisme constitue un frein au développement de la femme et l'objet de stigmatisation des victimes il a été de grande importance d'organiser une formation en alphabétisation en faveur de 40 femmes et filles victimes qui sont accompagnées par la SFVS, mais aussi d'autres femmes et filles vulnérables vivant à Bulengo dans le but de leurs apprendre à lire et écrire pour qu'elles jouissent aussi de leur droit à l'éducation La méthode utilisée est Reflet, les thèmes de la formation sont fixés selon les besoins exprimés ainsi que les besoins estimés indispensables pour faciliter le processus de leur détraumatisation et surtout de leur intégration dans la communauté. La formation sera dispensée sur une période de 9 mois de février à octobre 2017. 3 séances par semaine au totale 108 séances de formations en alphabétisation seront organisées de 8H⁰⁰ à 12H⁰⁰. Sur les 108 séances, 36 sont déjà réalisées avec deux facilitateurs (encadreurs) qui aident les apprenants.

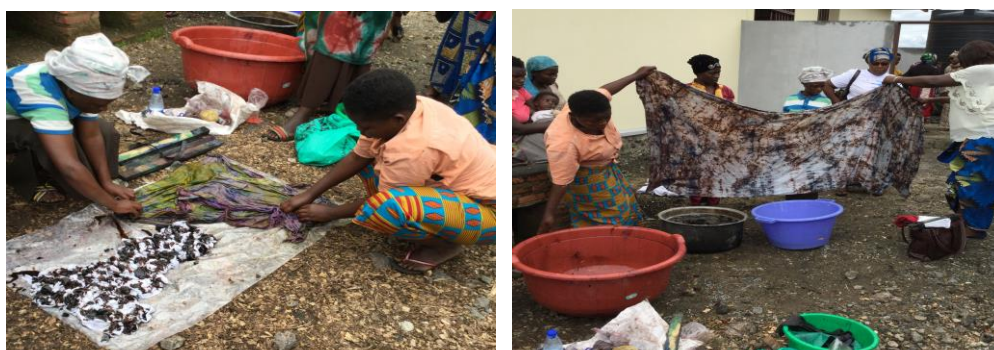
3. Tissage des paniers



Dans la lutte contre la discrimination des victimes de violences sexuelles, 15 femmes apprennent à tisser les paniers dans le groupe. On trouve des femmes et filles victimes des violences sexuelles et d'autres femmes du village qui ne sont pas des victimes travaillant ensemble pour éviter qu'on index le projet. Ainsi, après la formation, les femmes et filles seront à mesure de tisser leurs propres paniers, les vendront et auront leurs propres moyens pour subvenir aux besoins de leur famille, mais aussi devenir indépendantes.

Avec un rouleau de fils, elles obtiennent 6 paniers. Elles ont commencé avec 2 rouleaux, ce qui a donné un total de 12 paniers et un panier coûte 5\$. Signalons que les femmes et filles font aussi des sous-plats, des nattes, des vans, des pots à fruits,... et tous ceux-ci avec les différentes couleurs et représentations des différents drapeaux. Ici les femmes font 3 séances par semaine.

4. La teinture des pagnes



En poursuivant l'objectif et dans le but d'autonomisation de la femme la SFVS organise une formation en teinture à l'attention de 15 femmes et filles victimes des violences sexuelles et autres vulnérables. Les séances se font 2 fois par semaine.

La SFVS achète des tissus blancs des basins riches, des teintures de différentes couleurs, l'hydrocilphite, amidon, la soude caustique pour colorier, et transformer les tissus blancs à un tissu multicolore communément appelé (KYEUSSA).

Après la formation, les femmes et filles seront capable de faire la teinture des pagnes, les vendront et auront leurs propres moyens pour subvenir aux besoins de leur famille, mais aussi devenir indépendantes.

Avec un tissu blanc basin riche de 9 yards, produit 3 tissus transformé ou colorié avec des couleurs multicolores de 3 yards chacun. Un tissu de 3 yards coûte 25\$. Ces apprenantes sont encadrées par 2 formatrices qui facilitent l'apprentissage.

5. Elevage des porcs, des lapins et des poules



Les femmes font aussi l'élevage des porcs, des lapins et des poules dans le but de résoudre les différents problèmes dans leurs familles ; le problème financier pour subvenir aux besoins de leurs familles, scolariser leurs enfants grâce aux capitaux qu'elles gagneront quand elles vendent les petits de ces porcs, lapins et aussi pour résoudre le problème de la mal nutrition. C'est ainsi que pour l'élevage des porcs, 5 femmes ont déjà reçu chacune 1 porc qu'elles élèvent chez elles ; celles-ci ont le devoir de retourner 3 petits chacune lorsque leurs porcs mettront bas des petits et seront repartis comme suit :

- Un petit qui sera vendu pour payer le berger qui garde la porcherie à la maison des femmes de Bulengo ;
- Un autre pour acheter la nourriture des porcs gardés à la porcherie
- Un autre sera donné aux autres femmes pour l'élevage chez elles.

Quelques unes d'entre elles ont fait cette geste car leur porc avait déjà mis bas

PARTICIPATION ET CONTRIBUTION DANS DIFFERENTES REUNIONS ET ATELIER

Au cours de l'année 2017 la SFVS a participé et contribué aux différentes réunions parmi les quelles

- les réunions sur la protection des défenseurs des droits humains du mécanisme local de protection Synergie UkingoWetu ; cette synergie a comme objectif de contribuer à la protection des défenseurs des droits de l'homme en province du Nord-Kivu. Plusieurs cas de kidnapping et d'assassinat sur toute l'étendue de la province du Nord-Kivu ont été enregistrés, signalons que les auteurs de ces violations sont les groupes armés nationaux et internationaux présents dans les territoires de la province du Nord-Kivu. Le mécanisme fait aussi le monitoring sur les répressions des manifestations en rapport avec le contexte politique du pays, il assiste les DDH arrêtés et menacés et les accompagne auprès des juridictions.
- La SFVS participe régulièrement aux réunions sur le monitoring des violations des droits humains organisées par le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)
- Participation aux réunions du groupe de travail de lutte contre l'impunité organisées par la division de la justice et droits humains en partenariat avec le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) ;

- Participation, formation sur la gestion de cycle des projets organisés par le Centre Carter ;
- Nous participons aussi aux différentes rencontres organisées par les différents réseaux des femmes tels que : Sautiya Mama Mukongomani, Rien Sans les Femmes qui sont des réseaux qui font des plaidoyers sur surtout la participation politique de la femme à tous les niveaux en province du Nord-Kivu.
- Des réunions organisées par la division du genre et celle de la justice
- Des réunions organisées par le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits Humains (BCNUDH)
- Des réunions organisées par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)
- En septembre la SFVS avait participé à la conférence sur la lutte contre les violences basées sur le genre en AFRIQUE. Cette conférence était organisée à ACCRA ;
- En Octobre participé aux activités du 17 eme anniversaire de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies. Cette activité était organisée à NEW YORK

VIII. PLAIDOYER ET LOBBYING

Le processus de plaidoyer se poursuit à tous les niveaux

La SFVS a effectué plusieurs plaidoyers et lobbying à tous les niveaux : international, national et local en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme et de la jeune fille

- Au niveau international
 - à NY la SFVS a effectué un plaidoyer
 - En octobre 2017, la SFVS avait mené un plaidoyer sur les droits de la femme
 - A Genève
- **Au niveau national**
 - En septembre plaidoyer au bureau de la CENI
 - Décembre plaidoyer
- **Au niveau local**

8 contacts, entretiens et rencontres ont été réalisés, dont 5 au niveau local et 3 au niveau provincial

Plaidoyer et voilà qu'il y a eu un résultat que tout le comité (CLPD) salue et encourage les actions conjointes : Focus group et CLPD pour l'efficacité. Ainsi aujourd'hui, le CLPD possède un document sécurisant le terrain et le partenaire a débuté avec l'acheminement des matériaux et matériels de construction, car il avait déjà stoppé le processus de suite des blocages et discussions interminables sur la construction de ce bureau à Bweremana

Actuellement, les acteurs à la base ont pris conscience de la revendication de leur implication dans l'élaboration des plans locaux et les budgets participatifs. Ils ont commencé à exiger que les autorités puissent rendre compte de l'exécution des plans et budgets auprès de la population

Au niveau provincial, la SFVS a réalisé des rencontres et des entretiens avec les autorités provinciales en faveur de la considération de l'aspect genre dans l'élaboration des plans locaux de développement et le budgets participatif, ce qui constituent des outils de rédevabilité.

Les Ministères contactés sont :

- Le Ministère Provincial ayant en charge la décentralisation ;
- Le Ministère Provincial des Finances et Economie ;
- Le Ministère Provincial du plan et Budget.

Au niveau local, les membres des noyaux locaux poursuivent les contacts et entretiens avec les autorités locales pour l'élaboration des plans locaux de développement et le budget locaux sensibles au genre tenant compte des besoins spécifiques de la femme.

Les autorités locales concernées sont :

- Le chef de la chefferie de Bahunde ;
- Les chefs de groupements ;
- Les fonctionnaires délégués du Gouverneur basés à Rubaya;
- Les chefs des localités de Kibabi ;
- Les notables de Rubaya, Kibabi, Bweremana, Mumba et Bihambwe;
- Les responsables des services de la chefferie de Bahunde impliqués dans l'élaboration ;

Les structures citoyennes et de défense des droits de l'homme de Rubaya, Bweremana, Kibabi, Bihambwe et Mumba

Les activités prévues ont été réalisées

Certaines femmes membres du Focus Group de Bweremana ont affirmé que depuis leur intégration au sein du groupe, elles n'ont plus peur de discuter avec les hommes (chefs locaux), car jadis elles avaient des difficultés de discuter avec eux (les autorités coutumières locales) sur des sujets comme celui de la parcelle entant que femme, car les coutumes et les mœurs locales n'acceptent pas les femmes dans les cercles d'entretien sur la question des terres. Elles ont dit qu'elles sont convaincues que c'est grâce aux techniques et stratégies apprises au cours de la formation et au travail en réseau qu'elles sont aujourd'hui aptes à engager des discussions avec les autorités et autres responsables de leurs entités respectives, voir même d'ailleurs sur des questions important de leurs droits.

Visites reçues au bureau de la SFVS

Au cours de l'année 2017, la SFVS était visitée par :

- Les journalistes d'ALJAZIRA, ils étaient venus visiter les femmes et faire avec elles des interview sur leur vécu.
- Visite de JASON HACKMAN. Il était venu visiter la SFVS se rendre compte de la situation de la femme à l'Est de la RDC.

Fonctionnement des organes

Pour cette année 2017, 4 organes de la SFVS se sont réunies, il s'agit de :

- L'Assemblée Générale : signalé que l'AG de cette année a été élective.
- La Commission de Contrôle s'est réunie deux fois pour cette année 2017, dans le cadre du contrôle interne et de l'état des lieux des finances des activités de la SFVS,
- Le Conseil d'Administration: s'est réunie trois fois dans la salle de réunion de la SFVS pour évaluer le niveau de l'exécution des différents projets exécutés par la coordination
- Plusieurs réunions du staff ont été organisées. Ces réunions se tiennent dans la salle de réunion de la SFVS soit dans le cadre de concertation, soit pour évaluer les activités ou alors pour examiner la faisabilité et la matérialisation des actions et cela conformément aux recommandations des divers organes de la SFVS. Ces réunions sont toujours présidées par la coordinatrice ou la Présidente du Conseil de l'Administration.

Difficultés rencontrées

- La plus grande difficulté que nous citons ici est celle de la recrudescence de l'insécurité dans tous les territoires de la province du Nord-Kivu suite à la présence des groupes armés étrangers et locaux, cette insécurité occasionne des violations des droits de l'homme partout en province. Suite à l'insécurité nous avons été obligés de délocaliser l'activité qui était prévu pour NYANZALE mais nous l'avons réalisée à BISHUSHA
- Le mauvais état des routes qui mènent vers différents coins éloignés nous a causé des difficultés et des retards dans l'exécution des activités dans ces milieux
- Les moyens financiers limités qui ne permettent pas à la SFVS de couvrir toute la province dans la réalisation de ses activités.

Recommandations

Pour pallier à toutes ces difficultés sus mentionnées, la SFVS recommande ce qui suit :

a. Au gouvernement national

De restaurer l'autorité de l'Etat dans toutes les provinces

b. Au gouvernement provincial du Nord-Kivu

- De renforcer la sécurité et la promotion des défenseurs des droits de l'homme en général et en particulier le droit de tous ceux qui sont impliqués dans la promotion de la dignité de la femme ;
- De renforcer les effectifs des FARDC afin de traquer tous les groupes armés étrangers et locaux œuvrant dans tous les territoires du Nord-Kivu pour rétablir la sécurité et la paix afin d'espérer à une réduction du taux des violations des droits de l'homme
- De créer des occupations aux jeunes pour réhabiliter les mauvaises routes qui mènent dans les milieux ruraux et ceci pourra empêcher les jeunes à s'intégrer dans les groupes armés.

c. Aux différents partenaires

- D'assurer une continuité d'appuis techniques et financiers à la SFVS pour lui permettre d'atteindre efficacement sa mission et de répondre aux besoins et aspirations sociales des survivantes des violences sexuelles ;
- Aider la SFVS dans son plaidoyer visant à s'attaquer aux causes de violences, à la réparation des victimes de violences sexuelles mais aussi à la protection de femmes défenseurs de droits humains en province du Nord Kivu.

IX. CONCLUSION

La SFVS multiplie ses efforts pour la promotion et la défense des droits de la femme, actuellement, elle diversifie ses stratégies car les violations des droits humains et ses conséquences ne cessent d'accroître dans la région.

Cela étant, plusieurs actions sont menées afin de contribuer à la restauration d'une paix durable et de reconforter les survivantes des violences sexuelles dans leur dignité. Pour ce faire, il faudrait renforcer les sensibilisations dans les communautés sur les conséquences néfastes des violences à l'égard de la femme et sensibiliser sur les droits de la femme et de la jeune fille. Or toute action dans ce sens ne peut être durable tant que l'insécurité qui sévit dans la province du Nord-Kivu n'aura pas cessé.

En fait, nous terminons en présentant encore une fois les sentiments de gratitude à tous les partenaires (Associations membres, bailleurs de fonds, collaborateurs internes et externes,...), avec lesquels les efforts ont été conjugués pour la réalisation de ces activités durant l'année 2017.

Personnel de la SFVS

3. Adolphine KATUNG



Chargée des programmes, elle est paire éducatrice sur les compétences de vie courante des jeunes adolescents, encadreur d'enfants dans le camp des déplacés dans le programme Mtoto na Amani de l'Association des Guides du Nord-Kivu (AGNK), défenseure des droits humains depuis 2013, chargée des programmes au sein de la SFVS jusqu'à octobre 2016, dès octobre 2016 à nos jours coordonatrice ai à la SFVS,

4. Linda KATONDOLO :



Ingénieur en maintenance et programmation depuis plus de 5 ans, chargée de communication à la SFVS depuis janvier 2016

Wivine KANYERE

secrétaire caissière à la SFVS depuis janvier 2017 jusqu'à nos jours

Mamy KITSA :



Elle est agent de relais communautaire hygiène et assainissement, défenseure des droits humains et secrétaire caissière à la SFVS depuis 2013 jusqu'à décembre 2016

6. Adidja MULABANI :

Chef d'avenue (cadre de base) dans la commune de Karisimbi, Conseillère (Agent Psychosocial) à la SFVS depuis 2005, elle est formatrice des victimes des violences sexuelles en entrepreneuriat féminin (tissage des paniers)

7. Rose KITWANGA

Conseillère (Agent Psychosocial) à la SFVS depuis 2005, elle est formatrice des victimes des violences sexuelles en entrepreneuriat féminin (coupe et couture)

8. Josée RIZIKI :

Conseillère (Agent Psychosocial) à la SFVS depuis 2005, elle est formatrice des victimes des violences sexuelles en entrepreneuriat féminin teinture des pagnes)

9. Gentille KAVIRA

Etudiante en deuxième de licence en planification régionale et point focal du programme des filles ambassadrices pour la paix et supervise toutes les activités de ce programme depuis 2015 au sein de la SFVS

10. Pascal KANUVA :

Chauffeur – mécanicien de la SFVS depuis 2007, diplômé en pédagogie générale et a fait une formation en mécanique automobile. Il fait aussi la logistique à la SFVS

Nos partenaires pour



SYNERGIE UKINGO WETU